

“CONNAÎTRE SES DROITS,
ÊTRE MAÎTRE DE SES CHOIX”

FORMATIONS

CATALOGUE 2024

@ B3 | RCS ANNECY : 419 660 634

DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS
LE NUMÉRO 84740456974 AUPRÈS DU PRÉFET
DE RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CSE
Infos

connaître ses droits,
être maître du choix.

FORMATION CSE

RÔLE ET ATTRIBUTIONS DU CSE



Public concerné

élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

2 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Le comité social et économique (CSE) a remplacé le comité d'entreprise (CE). C'est une instance qui réunit les représentants du personnel (les élus) et le chef d'entreprise dans les sociétés comptant au moins 50 salariés.



**présentiel ou
cours à distance**

Le CSE est un organe de représentation des salariés qui met en œuvre la philosophie française de la "cogestion" à travers un ensemble de prérogatives qui permettent aux représentants du personnel d'accéder à une information (sur les résultats économiques et financiers, la stratégie de l'entreprise, ...) afin de leur permettre d'exprimer des avis (qui ont valeur consultative) sur les grandes orientations décidées par le chef d'entreprise.

À travers l'alternance d'exemples et de mises en situation professionnelle pratique, cette formation fournit aux élu(e)s du CSE toutes les clés pour réussir leurs missions.

contenu pédagogique

Première Journée [am] : Les bases du CSE

- Qu'est-ce que le CSE ?
- Quelles sont ses missions et attributions ?
- Pratique : le crédit d'heures de délégation.
- Pratique : les budgets du CSE.
- Utilisations licites des dotations financières
- Le contrôle de l'URSSAF.

Première Journée [pm] : Le rôle du secrétaire du CSE

- Quel est le rôle du secrétaire ?
- Quel est le rôle du trésorier ?
- Quelles sont leurs obligations ?
- Votes et résolutions.
- Cas pratiques.

Deuxième Journée [am] : la consultation du CSE

- Le procès-verbal de réunion.
- La règle de discrétion
- L'obligation de confidentialité
- Le Règlement Intérieur du CSE.

Deuxième Journée [pm] : fonctionnement du CSE

- Quelles sont les consultations obligatoires ?
- Qui a droit de vote ?
- Quelle est la valeur légale d'un avis du CSE ?
- Défaut de consultation et délit d'entrave.
- Pratique : L'obligation de consultation.
- Prérogatives du CSE en matière de licenciements économiques (PSE)

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #H5466

Durée = 2 jours
[14 heures]

600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis

nous écrire

partager

FORMATION CSE

RÔLE ET MISSIONS DU SECRÉTAIRE



Public concerné

salarié(e), élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

2 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

**Rôle et missions du secrétaire du CSE.
Animation du comité, établissement de
l'ordre du jour, représentation de l'instance...**



**présentiel ou
cours à distance**

Connaître ses droits, c'est passer du statut de spectateur à celui d'acteur !

Notre formation détaille les missions et attributions du secrétaire en conformité avec les règles de fonctionnement applicables à l'instance du CSE. La formation vous permettra d'accéder à un savoir-faire unique en termes de management et d'animation de l'équipe constitutive du CSE.

contenu pédagogique

Première Journée [am] : Les bases du CSE

- Qu'est-ce que le CSE ?
- Quelles sont ses missions et attributions ?
- Pratique : le crédit d'heures de délégation.
- Pratique : les budgets du CSE.
- Utilisations licites des budgets.
- Le contrôle de l'URSSAF.

Première Journée [pm] : Le rôle du secrétaire du CSE

- Quel est le rôle du secrétaire ?
- Comment bien établir l'ordre du jour ?
- Pratique : Comment bien mener les réunions ?
- Votes et résolutions.
- Cas pratiques.

Deuxième Journée [am] : la consultation du CSE

- Quelles sont les consultations obligatoires ?
- Qui a droit de vote ?
- Quelle est la valeur légale d'un avis du CSE ?
- Défaut de consultation et délit d'entrave.
- Pratique : l'obligation de confidentialité.

Deuxième Journée [pm] : fonctionnement du CSE

- Le procès-verbal de réunion.
- Les cas de recours aux experts du CSE
- Qui finance-t-il le coût des expertises ?
- Le Règlement Intérieur du CSE.

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #H5467

Durée = 2 jours
[14 heures]

600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis

nous écrire

partager

FORMATION CSE

RÔLE ET MISSIONS DU TRÉSORIER



Public concerné

Trésorier, trésorier adjoint, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

2 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Rôle et missions du trésorier du CSE.
tenue de la comptabilité, encaissements,
décaissements, rapprochements bancaire,
contrôle de la nature des prestations versées.



présentiel ou
cours à distance

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #H5468

Durée = 2 jours
[14 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis
nous écrire

partager

À travers l'alternance d'exemples et de mises en situation professionnelle pratique, cette formation fournit au trésorier du CSE toutes les clés pour réussir sa mission.

Notre formation présente les missions et attributions du trésorier en conformité avec les règles comptables et le principe de non-confusion des dotations financières du comité.

Le formateur vous fera accéder à un savoir-faire unique en termes de gestion du budget de fonctionnement (0,2%) et de celui des activités sociales et culturelles (ASC).

contenu pédagogique

Première Journée [am] : **Les bases comptables**

- Quelles sont les obligations comptables du CSE ?
- Quelles sont les moyens financiers du CSE ?
- Pratique : calcul du budget de fonctionnement.
- Pratique : le budget des ASC, jurisprudence.
- Utilisations licites des budgets
- Le contrôle de l'URSSAF.

Première Journée [pm] : **Le rôle du trésorier du CSE**

- Quel est le rôle du trésorier ?
- Quelles sont ses obligations ?
- Pratique : établir le rapport annuel de gestion.
- Cas pratiques. **BONUS : JURISPRUDENCES**

Deuxième Journée [am] : **définir les œuvres sociales**

- Quelles sont les œuvres sociales ?
- Principe de non-discrimination.
- Calcul du plafond annuel bons cadeaux.
- Règles de ventilation des budgets.
- Pratique : modèle de rapport annuel.

Deuxième Journée [pm] : **le contrôle URSSAF**

- Faire face à un contrôle URSSAF
- Conservation des archives
- Circulaire ACOSS
- Affichage, information des salariés
- Assurances et responsabilité du CSE

FORMATION CSE

RÔLES ET MISSIONS DE LA CSSCT

**NOUVELLE
FORMULE**



Public concerné

salarié(e), élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

2 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

La commission CSSCT exerce un rôle essentiel en matière de sécurité et de prévention dans l'entreprise.



**présentiel ou
course à distance**

Notre formation détaille les missions de la commission et le rôle de son Président en coordination avec le CSE. En effet, la création du CSE s'accompagne de la mise en place d'une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) obligatoire pour les entreprises de plus de 300 salariés et dans les établissements à haut risque (par exemple, SEVESO), à la demande de l'inspecteur du travail ou dans le cadre d'un accord d'entreprise.



contenu pédagogique

Première Journée [am] : Rôles et missions de la CSSCT

- Rôle du CSE en matière de prévention des risques professionnels.
- Attributions des élus de la CSSCT.
- Réunions obligatoires.
- invités et coordination des réunions

Première Journée [pm] : Obligations de l'employeur

- Enjeux et principes de prévention.
- Responsabilité de l'entreprise.
- Comprendre les textes relatifs à la santé et à la sécurité.

Deuxième Journée [am] : enquêtes et sécurité

- Mener les enquêtes.
- Déroulement des inspections.
- Informations et documents obligatoires.
- Le délit d'entrave.

Deuxième Journée [pm] : rôle en matière de prévention

- Intervenir en cas de droit d'alerte : danger grave ou imminent ou risque grave.
- Détection des Risques PsychoSociaux.
- Politique de prévention avec la CSSCT.

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #H5469

**Durée = 2 jours
[14 heures]**

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis

nous écrire

partager

FORMATION PRO COMMUNICATION



Public concerné

salarié(e), élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

1 jour (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Échec de la communication ou communication de l'échec ?



présentiel ou
cours à distance

À mesure que l'homme s'exprime, c'est sa pensée intime qui s'imprime. Notre formation en communication, animée par Alami Loine, poète et écrivain publié en maison d'édition, décortique le langage humain pour vous offrir la substantifique moelle de l'art de la communication.

contenu pédagogique

Première Journée [am] : sens de la Communication

- qu'est-ce que la communication ?
- comment se déroule la communication ?
- schéma communicationnel de R. Jakobson.
- les fonctions linguistiques.
- langage verbal versus langage corporel.

Première Journée [am] : forme de la Communication

- pourquoi communiquer ?
- quels sont les objectifs de la communication ?
- décrypter un message.
- la propagande | éléments de langage.
- outils de communication.



Première Journée [pm] : les erreurs de communication

- langage signifié / langage signifiant.
- les attitudes du communicant.
- la maîtrise du discours et sa rythmique.
- le bon usage de la parole du silence.
- la congruence.

Première Journée [pm] : psychologie et PNL

- le langage révèle la personnalité.
- les 6 personnalités dominantes : SONCAS.
- démystifier l'échec.
- Programmation neurolinguistique (PNL)
- cas pratiques et conseils.

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #H5470

Durée = 1 jour
[7 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis
nous écrire

partager

FORMATION PRO L'ART D'ÉCRIRE UN PITCH



Public concerné

salarié(e), élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

1 jour (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

**Vous devez effectuer une présentation ?
Vous avez moins de 3 minutes pour
convaincre autrui ? C'est un pitch qu'il
vous faut !**



**présentiel ou
cours à distance**

Notre société fonctionne avec une extrême rapidité, nous avons de moins en moins de temps pour exposer nos arguments. La première impression conditionne l'opinion.

Le pitch permet d'établir un argumentaire puissant pour orienter l'opinion d'autrui.

contenu pédagogique

Première Journée [am] : sens de la Communication

- qu'est-ce que la communication ?
- comment se déroule la communication ?
- schéma communicationnel de R. Jakobson.
- les fonctions linguistiques.
- langage verbal versus langage corporel.

Première Journée [am] : forme de la Communication

- pourquoi communiquer ?
- quels sont les objectifs de la communication ?
- les mots balises que l'esprit canalise.
- éléments de langage.
- outils de communication modernes.
- conseils sur l'élocution.

Première Journée [am] : Règles d'or du pitch

- qu'est-ce qu'un pitch ?
- pourquoi utiliser le pitch pour convaincre ?
- écueils de la présentation courte.

Première Journée [pm] : Applications pratiques

- le langage verbal / non-verbal.
- décrypter la personnalité d'autrui.
- parler à l'intérêt particulier des gens.
- ne pas redouter les objections.
- savoir séquencer son dialogue.
- vérifier l'écoute dynamique.

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #H5471

Durée = 1 jour
7 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis
nous écrire

partager

FORMATION ÉCONOMIE CONGÉ ÉCONOMIQUE ET SYNDICAL



Public concerné

salarié(e), élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

5 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Les fondamentaux économiques de l'entreprise expliqués par un chef d'entreprise distingué d'économie.



présentiel ou
cours à distance

L'entreprise est une cellule qui met en relation le propriétaire des biens de production (entrepreneur) et ceux qui louent leur force de travail (salariés) en vue d'atteindre un profit dont tout ou partie peut être redistribuée à ceux qui ont participé à sa réalisation ou au(x) seul(s) actionnaire(s).

L'entreprise est un contrat social unissant des acteurs aux pouvoirs asymétriques. Comprendre la création de valeur (plus-value), c'est être au cœur des enjeux quant à l'avenir de l'entreprise et la préservation des emplois.

contenu pédagogique

Jour 1 :

Histoire de l'analyse économique

- 1776 : histoire de la naissance de l'analyse politique moderne avec Adam Smith.
- les grands courants de pensées : libéralisme, socialisme, marxisme, monétarisme.
- la nature de l'entreprise : forme sociale et personnalité juridique.

Jour 2 :

Données financières

- objectifs de la mise en société.
- les données financières : bilan, compte de résultat, capacité d'autofinancement, etc.
- décrypter le bilan économique et financier.
- Assemblée générale et représentants du CSE.

Jour 3 :

Rôle du CSE : le droit d'alerte

- ordre du jour et données économiques communiquées au CSE.
- savoir poser les bonnes questions.
- savoir comprendre les éléments financiers présentés.
- droit d'alerte : définition et cadre d'utilisation de ce pouvoir de contrôle du CSE.

Jours 4 et 5 :

Missions et attributions du CSE

- voir contenu de la formation #H5466

BONUS : JURISPRUDENCES

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #1754

Durée = 5 jours
[35 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis

nous écrire

partager

FORMATION ÉCONOMIE LA RÉDACTION DU BUSINESS PLAN



Public concerné

salarié(e), élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

1 jour (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Le Business Plan : photographie instantanée du projet d'entreprise. Règles et écueils de la rédaction du BP.



présentiel ou
cours à distance

“Le dernier mot dans une affaire est toujours un chiffre”
(Albert Brie).

Le business plan (BP) est un effort intellectuel qui vise à rendre lisible un projet de création d'entreprise encore inexistant. C'est l'art de réduire le champ du possible de manière rigoureuse afin de démontrer que le projet envisagé est économiquement viable et financièrement soutenable pour son porteur.

contenu pédagogique

Jour 1 [am] :

Qu'est-ce qu'un business plan ?

- des chiffres et de l'être.
- des données réalistes.
- un projet lisible et simplifié.
- des besoins financiers clairement identifiés.
- objectifs du business plan.
- l'usage de la communication en matière de business plan.

**& CAS PRATIQUE : CONSTITUTION D'UN BUSINESS PLAN
+ LES INDICATEURS DE PERFORMANCES (KPI)
+ LE LANGAGE COMPTABLE ET FINANCIER
+ LA NOTION DE SOLVABILITÉ
+ LA RATIO D'ENDETTEMENT PERSONNEL**

Jour 1 [pm] :

Convaincre le financier

- l'étude de marché.
- la forme sociale : SARL, EURL, SAS ...
- l'offre produits distinctive.
- le besoin de financement : évaluation, apports, endettement.
- les organismes qui distribuent des aides à la création d'entreprise.
- + stratégie : conseils et plan de développement sur 3 ans.

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #1755

Durée = 1 jour
[7 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis
nous écrire

partager

FORMATION DROIT SOCIAL LE CONTRAT DE TRAVAIL



Public concerné

salarié(e), élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

2 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Le contrat du travail : histoire, évolution et enjeux pour les salariés et l'entreprise.



présentiel ou
cours à distance

“ Ce n'est pas le travail difficile qui est monotone, c'est le travail superficiel ” (Edith Hamilton).

Le droit du travail est (très) règlementé ; c'est une matière vivante, en constante évolution. Le contrat de travail encadre la relation, par nature asymétrique, entre le chef d'entreprise et le salarié. Chacun jouit de droits et obligations dont il est fondamental de comprendre (toutes) les implications.

contenu pédagogique

Jour 1 : Le contrat de travail

- la notion de contrat au sens juridique.
- hiérarchie des normes juridiques : contrat de travail, convention collective, lois, règlements, décrets...
- le contrat de travail : bases essentielles,
- + forme du contrat : CDD, CDI...
- + signature du contrat : forme et fond.
- + suspension du contrat.
- + modification du contrat.
- + résiliation du contrat (cas possibles).
- + cas des salariés “protégés” (élus du personnel).

Jour 3 : Discipline et sanctions, règles de droit

- pouvoir disciplinaire de l'employeur : cadre et réglementation
- + l'échelle des sanctions.
- + la forme de la sanction : procédure, notification, effets.
- + la notion d'insuffisance et/ou incompétence professionnelle.
- + la mise à pied (avec ou sans effet conservatoire).
- + le licenciement à titre disciplinaire.

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #1756

Durée = 2 jours
[14 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis
nous écrire

partager

Jour 2 : Salaire et primes

- fixation du salaire : principe de liberté contractuelle et obligations légales.
- + le salaire minimum légal.
- + le salaire minimum conventionnel.
- + principe de non-discrimination.
- + primes et avantages en nature.

FORMATION DROIT SOCIAL LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL



Public concerné

Salarié(e), élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

2 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Rupture du contrat de travail : Conditions de forme et de fond et évolutions juridiques.



présentiel ou
cours à distance

La rupture du contrat de travail pour cause de licenciement à titre individuel, hors licenciement économique, est strictement encadrée par le législateur afin de protéger le salarié, notamment, de l'abus de pouvoir de l'employeur.

Le contrat ne peut pas être rompu sans l'existence d'une cause réelle et sérieuse dont il appartient aux juges d'apprécier la nature, en cas de désaccord. Connaître la procédure de licenciement est impératif pour tout salarié qui entend protéger ses droits.

contenu pédagogique

Jour 1 : Formalisme et procédure

- Qu'est-ce qu'un licenciement ?
- Quelle est la procédure à respecter ?
- Quelles sont les droits et obligations des parties ?
- + formalisme : convocation à l'entretien préalable.
- + Possibilité de se faire représenter pour le salarié.
- + Notification du licenciement : forme et fond.
- + le cas du départ négocié.
- + le cas de la rupture transactionnelle.
- + le cas du licenciement d'un salarié protégé.



{ Cas Pratique } CAS RÉEL

(!) Analyse d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse au motif d'une "insuffisance professionnelle", pas suffisamment caractérisée.

BONUS : JURISPRUDENCES

Jour 2 : contrôler le motif "réel et sérieux" invoqué

- vérifier la nature réelle et sérieuse du licenciement.
- calculer les indemnités de licenciement.
- indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse.
- les documents obligatoires à remettre lors de la rupture.
- procédure de contestation auprès du CPH (notions de base).

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #1757

Durée = 2 jours
[14 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis

nous écrire

partager

FORMATION DROIT SOCIAL LE PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI (PSE)



Public concerné

élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

2 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Difficultés économiques : le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, règles de déploiement, procédure et recours.



présentiel ou
cours à distance

sur site

intra

PRÉSENTIEL OU CLASSE À DISTANCE

référence #1758

Durée = 2 jours
[14 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis

nous écrire

partager

Lorsque l'employeur licencie au moins 10 salariés sur une période de 30 jours dans une entreprise d'au moins 50 salariés, il doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE).

Le rôle du CSE est essentiel en matière de PSE. Sans sa capacité de négociation, la plupart des employeurs se contentent de la mise en place du minimum légal. C'est donc au CSE qu'il revient de négocier toutes améliorations en faveur des salariés faisant l'objet d'une mesure de licenciement à titre économique.

contenu pédagogique

Jour 1 : Formalisme et procédure

- Qu'est-ce qu'un PSE ?
- Le PSE est-il obligatoire ?
- Quand le PSE doit-il être mis en place ?
- + Formalisme du PSE : mesures obligatoires.
- + Informations obligatoires.
- + Mesures d'accompagnement et de reclassement.
- + Le défaut de consultation : conséquences.
- + Avis du CSE.



{ Cas Pratique } cas réel

(!) Analyse d'un PSE concernant 72 salariés avant et après négociation.

Bonus : jurisprudences

Jour 2 : la négociation en vue de meilleures conditions

- vérifier la nature des offres de reclassement.
- suggérer des solutions alternatives.
- vérifier la nature réelle des difficultés invoquées : saisir un expert.
- accompagner les salariés dans leurs démarches.
- négocier les critères de départ.

FORMATION DROIT SOCIAL LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL



Public concerné

élu(e) du personnel, membre du service RH, cadre dirigeant



durée de la formation

2 jours (7 heures par jour)



coût de la formation

600 € ttc/jour/personne

* TVA non applicable, article 293B du CGI.

Le harcèlement moral au travail est une véritable plaie pour notre société. L'employeur engage sa responsabilité pénale ; il doit tout faire pour prévenir le harcèlement moral.



**présentiel ou
cours à distance**

Le harcèlement moral au travail s'est imposé dans le droit social ces dernières années. Il y a eu une explosion du contentieux prud'homal et pénal, des affaires célèbres défrayant la chronique judiciaire. Le législateur en a défini le cadre et établi une échelle de sanctions à l'encontre de celles et ceux qui pratiquent cette forme de (ré)pression vis-à-vis de leurs subordonnées et/ou de leurs collègues.

contenu pédagogique

Jour 1 : Définition du harcèlement

- Qu'est-ce que le harcèlement moral au travail ?
- Comment établir le harcèlement ?
- Quelles sont les responsabilités de l'employeur ?
- + Principe de la responsabilité pénale.
- + Sanctions.
- + Le référent harcèlement.
- + Méthodes de prévention.

{ **Cas Pratique** } **cas réel**

(!) étude d'un cas de harcèlement sexuel au travail.

Bonus : jurisprudences

Jour 2 : enjeux moraux et légaux

- effet sur la productivité du harcèlement moral.
- effet sur l'ambiance au travail.
- les signaux d'alerte d'un possible harcèlement.
- accompagner les salariés harcelés.
- ne pas négliger la calomnie, enquête contradictoire.

sur site

intra

présentiel ou classe à distance

référence #1758

Durée = 2 jours
[14 heures]

€ 600 € ttc
[par jour et par
personne]

s'inscrire

obtenir un devis
nous écrire

partager